



KPMG S.A.
Bureau d'Albi
Zone de Fonlabour
18 rue Nicolas Copernic
81000 Albi
France

Téléphone : +33 (0)5 63 48 75 10
Télécopie : +33 (0)5 63 49 72 67
Site internet : www.kpmg.fr

Association Initiative Tarn

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association Initiative Tarn
Maison de l'économie
1, Avenue du Général Hoche
81012 ALBI CEDEX 9
Ce rapport contient 21 pages
Référence : PC-SN

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92095 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bureau d'Albi
Zone de Fonlabour
18 rue Nicolas Copernic
81000 Albi
France

Téléphone : +33 (0)5 63 48 75 10
Télécopie : +33 (0)5 63 49 72 67
Site internet : www.kpmg.fr

Association Initiative Tarn

Siège social : Maison de l'économie
1, Avenue du Général Hoche
81012 ALBI CEDEX 9

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'association Initiative Tarn,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Initiative Tarn relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les transactions avec les parties liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Albi, le 6 mai 2019

KPMG S.A.



Patrice Corneille
Associé

BILAN ACTIF

ASS INITIATIVE TARN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ACTIF	<i>Exercice du</i>	01/01/18 au 31/12/18 Valeur nette	01/01/17 au 31/12/17 Valeur nette	01/01/16 au 31/12/16 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires		265	265	265
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles		690	267	588
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts		1 232 543	1 036 503	992 758
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)		1 233 498	1 037 035	993 611
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés				
Autres		33 309	78 599	3 921
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités		507 476	546 288	614 508
Charges constatées d'avance (3)		1 277	969	1 007
TOTAL (III)		542 062	625 856	619 437
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 775 560	1 662 891	1 613 047
<i>(1) Dont droit a bail</i>				
<i>(2) Dont à moins d'un an (brut)</i>				
<i>(3) Dont à plus d'un an</i>				

BILAN PASSIF

ASS INITIATIVE TARN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

PASSIF	Exercice du 01/01/18 au 31/12/18	Exercice du 01/01/17 au 31/12/17	Exercice du 01/01/16 au 31/12/16
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 562 496	1 442 676	1 141 559
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise			
Réserves indisponibles			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	77 879	78 779	83 249
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-8 462	-47 674	3 953
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise	76 643	123 417	323 493
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAL (I)	1 708 556	1 597 197	1 552 254
Comptes de liaison			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charge			
TOTAL (III)			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
TOTAL (IV)			
DETTES (1)			
Dettes financières			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales	34 140	42 879	48 328
Redevables créditeur			
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	32 864	22 814	12 465
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (V)	67 004	65 693	60 793
Ecarts de conversion passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 775 560	1 662 891	1 613 047
(1) Dont à plus d'un an			
(1) Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	67 004	65 693	60 793
(3) Dont emprunts participatifs			

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

ASS INITIATIVE TARN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens et services)	26	1 745	1 440
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	234 649	246 926	251 887
Reprises sur provisions, amorts et transferts de charges			182
Cotisations			
Autres produits (hors cotisations)	52		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	234 726	248 671	253 509
CHARGES D'EXPLOITATION (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stocks de marchandises			
Achats de matières premières et de fournitures			
Variation de stocks de matières premières et de fournitures			
Achats d'autres d'approvisionnements	280	235	2 073
Variation de stocks d'approvisionnements			
Autres achats et charges externes *	63 066	66 860	62 785
Impôts, taxes et versements assimilés	796	851	856
Salaires et traitements	118 740	126 302	133 086
Charges sociales	52 878	57 367	64 274
Dotations aux amortissements, dépréciations			
sur immobilisations : dotations aux amortissements	279	321	587
sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
sur actifs circulants : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	35		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	236 075	251 934	263 661
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-1 349	-3 263	-10 153
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transf. (III)			
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transf. (IV)			
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	21 182	15 222	11 307
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	22 479	10 355	26 346
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	43 661	25 577	37 652
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 954	44 540	2 800
Intérêts et charges assimilées	28 794	26 565	24 761
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de val. mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	45 748	71 105	27 561
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-2 087	-45 528	10 092

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

ASS INITIATIVE TARN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		1 117	4 125
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		1 117	4 125
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	5 027		111
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	5 027		111
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-5 027	1 117	4 014
Impôts sur les bénéfices (IX)			
SOLDE INTERMÉDIAIRE (I + III + V + VII) - (II + IV + VI + VIII + IX)	-8 462	-47 674	3 953
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS			
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES			
TOTAL DES PRODUITS	278 387	275 366	295 286
TOTAL DES CHARGES	286 849	323 039	291 333
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-8 462	-47 674	3 953
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
Bénévolat	44 848	40 538	36 475
Prestations en nature	21 060	13 960	15 340
Dons en nature			
TOTAL PRODUITS	65 908	54 498	51 815
CHARGES			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services	21 060	13 960	15 340
Personnel bénévole	44 848	40 538	36 475
TOTAL CHARGES	65 908	54 498	51 815
TOTAL	-8 462	-47 674	3 953

* Y compris :
 - Redevances de crédit-bail mobilier
 - Redevances de crédit-bail immobilier
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

-5 027

1 117

4 014

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - REGLES ET METHODES

La comptabilité générale a pour objet d'enregistrer toutes les opérations affectant le patrimoine de l'association. Elle permet :

- de dégager le résultat à la fin de l'exercice ou de toute autre période.
- de présenter la situation comptable des éléments de l'actif et du passif à la fin de l'exercice, ou de toute autre période.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels notamment :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

2 - METHODE D'EVALUATION

2-1 - ACTIF

Immobilisations incorporelles et corporelles :

La méthode retenue conformément au plan comptable général pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Elle est fondée sur le coût d'acquisition des divers éléments.

A leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise les biens sont comptabilisés conformément aux prescriptions suivantes :

- Les biens acquis à titre onéreux, à leur coût d'acquisition : en additionnant le prix convenu entre les parties et les frais accessoires.

Les amortissements sont déterminés, soit en linéaire, soit en dégressif, soit en dérogatoire, la durée d'usage étant indiquée ci-dessous :

- Construction 10 à 50 ans
- Agencement et aménagement 5 à 10 ans
- Matériel 3 à 10 ans
- Mobilier 5 à 10 ans
- Logiciel 2 à 5 ans

Remarque : pour les biens d'occasion, la durée d'amortissement peut être réduite.

En Euro

Immobilisations financières

Il s'agit de prêts d'honneur octroyés aux personnes qui créent ou reprennent une association.

Lorsque leur recouvrement est incertain, les prêts d'honneur octroyés font l'objet d'une provision comptabilisée au 2974 Dépréciation des prêts à hauteur de la charge supportée par le fonds de prêts (c'est-à-dire pour le montant qui ne fait l'objet d'aucune garantie).

Lorsque le recouvrement du prêt d'honneur s'avère impossible, l'abandon de la créance est prononcé sur décision du conseil d'administration.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historique).

Une provision est constituée à chaque fois que la valeur vénale des valeurs mobilières de placement est inférieure à leurs coûts historiques.

2-2 - PASSIF

Fonds associatif

Le fonds associatif avec droit de reprise correspond aux montants apportés par les partenaires pour financer le fonds de prêts d'honneur.

Lorsque le droit de reprise s'éteint, les fonds associatifs correspondant sont inscrits dans les fonds propres de l'association.

Le fonds associatif fait ensuite l'objet d'une dépréciation à hauteur des abandons de créances prononcés sur les prêts d'honneur irrécouvrables sur décision du conseil d'administration.

Les dotations ou reprises de provisions comptabilisées sur les prêts d'honneur dont le recouvrement est incertain, sont ensuite neutralisées dans le résultat financier de l'association et inscrites au 103910 Dépréciation potentielle du fonds des prêts car les pertes définitives sont imputées sur le fonds associatif avec droit de reprise.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS INITIATIVE TARN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

Provisions

- Pour l'arrêté des comptes, la valeur comptable des biens, créances, participations et valeurs mobilières de placement est déterminée conformément aux prescriptions suivantes : La valeur d'entrée dans le bilan est maintenue en écriture en tant que valeur brute. Cette valeur brute est comparée à la valeur de réalisation ou de recouvrement à la clôture et donne lieu à provision en cas de perte latente. Pour les éléments d'actifs, les plus-values constatées entre la valeur de clôture et la valeur d'entrée ne sont pas comptabilisées.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS INITIATIVE TARN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement						
		TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 608,94			
		TOTAL					
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels						
		Inst. générales, agencts & aménagts divers					
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			5 553,39		
		Matériel de bureau & mobilier informatique					702,99
	Emballages récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
		TOTAL		5 553,39		702,99	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			1 108 400,00		663 257,00	
		TOTAL		1 108 400,00		663 257,00	
		TOTAL GENERAL		1 115 562,33		663 959,99	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
				par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.							
		TOTAL						
	Autres postes d'immob. incorporelles					1 608,94		
		TOTAL						
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
		Inst. gal. agen. amé. cons						
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.							
		Inst. gal. agen. amé. divers						
	Autres immos corporelles	Matériel de transport					6 256,38	
		Mat. bureau, inform., mobilier						
	Emb. récupérables & divers							
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
		TOTAL				6 256,38		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts & autres immob. financières		28 794,00	443 949,05		1 298 913,95		
		TOTAL	28 794,00	443 949,05		1 298 913,95		
		TOTAL GENERAL	28 794,00	443 949,05		1 306 779,27		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS INITIATIVE TARN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 343,94			1 343,94
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.					
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.		5 286,78	279,30		5 566,08
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	5 286,78	279,30		5 566,08
	TOTAL GENERAL	6 630,72	279,30		6 910,02

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.								
Sur sol propre								
Sur sol autrui								
Inst. agenc. et amén.								
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.								
Inst. gales, ag. am div								
Matériel transport								
Mat. bureau mobilier inf.								
Emballages réc. divers								
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL							
	Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS INITIATIVE TARN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières	71 896,64	16 953,75	22 479,30	66 371,09
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL		71 896,64	16 953,75	22 479,30	66 371,09
TOTAL GÉNÉRAL		71 896,64	16 953,75	22 479,30	66 371,09
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation				
	- financières		16 953,75	22 479,30	
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS INITIATIVE TARN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 276,50
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 276,50

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	33 309,40
Disponibilités	
TOTAL	33 309,40

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS INITIATIVE TARN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 442 675,58	122 357,00		1 565 032,58
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise	123 416,89		46 774,06	76 642,83
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	78 778,51		899,49	77 879,02
Résultat comptable de l'exercice antérieur	-47 673,55	47 673,55		
Subventions d'investissement non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	1 597 197,43	170 030,55	47 673,55	1 719 554,43

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS INITIATIVE TARN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés				
Personnel & comptes rattachés	10 324,84	10 324,84		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	23 019,47	23 019,47		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	795,72	795,72		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	32 864,04	32 864,04		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	67 004,07	67 004,07		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS INITIATIVE TARN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	16 985,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	8 513,34
TOTAL DES CHARGES À PAYER	25 499,10

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS INITIATIVE TARN

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Aucune évaluation des engagements retraite n'a été réalisée, celle-ci étant jugée non significative à la clôture de l'exercice.

En Euro

AUTRES CREANCES ET DETTES

LES AUTRES CREANCES ET LES AUTRES DETTES SONT A ECHEANCE A MOINS
D'UN AN.